

Affaire suivie par :

Christian BRUN

Direction de la Santé Publique

Service Environnement Santé

ars-dt26-environnement-sante@ars.sante.fr

Réf : 2019 –

Valence, le - 4 DEC. 2019

Mesdames et Messieurs les Maires,

P.J. : Affiche et brochure

Objet : Campagne 2019/2020 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Mesdames et Messieurs les Maires,

Avec une centaine de décès en France chaque année et environ 4000 intoxications, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Pendant la saison de chauffe 2018-2019, en Auvergne-Rhône-Alpes, 97 épisodes d'intoxications au CO ont été signalés, 386 personnes ont été exposées et 182 transportées aux urgences hospitalières. Six décès ont été recensés. Au cours du récent épisode neigeux du 15 novembre des milliers de foyers ont eu une coupure d'électricité et le recours aux groupes électrogène et chauffage d'appoint a été important. Sur un intervalle de 4 jours dans la Drôme 21 personnes ont été exposées à des intoxications dont 8 conduites au centre hyperbare du CHU de Lyon avec comme origine essentielle l'utilisation inappropriée du groupe électrogène.

Plus généralement ces intoxications sont le plus souvent liées :

- à un mauvais fonctionnement d'un appareil de combustion (chaudière, cuisinière...);
- à un mauvais entretien des conduits d'évacuation des fumées ;
- à un manque de ventilation ou à l'obstruction des grilles d'aération ;
- à l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint ;
- à l'utilisation, à l'intérieur de locaux, de groupes électrogènes, de braséro, de barbecue, ou d'outils à moteur thermique (cireuse, ponceuse, tronçonneuse...)

L'information de la population est essentielle pour éviter ces intoxications.

Pour cette raison, il m'apparaît utile de vous transmettre un exemplaire d'une brochure et d'une affiche de prévention pour que vous puissiez les diffuser.

Vous pouvez consulter des informations complémentaires à partir du site de Santé Publique France.

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>

Je vous remercie par avance de votre concours et de votre implication dans cette action au niveau local. Mes services restent à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire que vous jugeriez utile d'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général et par délégation
La Directrice Départementale de la Drôme



Zhour NICOLLET